

La Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

La «R.P.» a trente ans !

Les quinze premières années de lutte pour la renaissance du syndicalisme, pour la libération de la classe ouvrière et des peuples opprimés.

Les charges salariales en France et dans divers pays d'Europe par R. MICHAUD

Propos de fin d'année par R. HAGNAUER

L'U.D.-F.O. de la Loire et la politique de présence par U. THEVENON

Allons-nous, cette fois, vers la crise ?
par R. LOUZON

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES	
Six mois	600 fr.
Un an	1.000 fr.
EXTERIEUR	
Six mois	700 fr.
Un an	1.200 fr.

Le numéro : 100 francs.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la Rédaction
et l'Administration à la
Révolution prolétarienne
14, rue de Tracy — PARIS (2^e)
Téléphone : CENTRAL 17-08

PERMANENCE

Tous les soirs, de 18 à 19 heures
le samedi, de 17 à 19 heures

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FOND

notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 90 - Janvier 1955

Les charges salariales en France et dans divers pays d'Europe	R. MICHAUD
Propos de fin d'année	R. HAGNAUER
Infrastructure et superstructure des sociétés La R.P. a 30 ans !	Karl MARX
L'U.D.-F.O. de la Loire et la politique de présence	U. T.
Force Ouvrière et les reconversions (résolution de Firminy).	
Socialisme et liberté de Fritz Brupbacher ..	R. H.
Chez les syndicalistes révolutionnaires. — Mon ami Pierre Monatte	Fritz BRUPBACHER
A propos de l'exclusion des syndicalistes enseignants de la C.G.T.-F.O.	U. THEVENON
Victor Delagarde.	

Parmi nos lettres

Les élections syriennes	J. G.
Lettre de Tunisie	N.
Le rail est la route	J. HEMY
Pour la fusion « R.P. » - « Défense de l'homme »	BARRE

Notes d'économie et de politique

Politique : L'apparence : « notre idiotie nationale ». — La réalité : les deux partis. — Une faute capitale des Européens. — Economie : Allons-nous, cette fois, vers la crise ?	R. LOUZON
--	-----------

La vie des Cercles

Cercle Zimmerwald : la réunion du 19 décembre sur les accords de Londres et de Paris. (Exposé de Marceau Pivert).

Entre nous

Librairie Economique et Syndicale

Société nouvelle coopérative d'impression, d'édition et de librairie
198, avenue du Maine, PARIS-14^e

Tél. : SUFFren 66-70 poste 36

CCP Paris 7741-35

Georges Lamirand : Le rôle social de l'ingénieur	600
(l'auteur, après avoir appliqué ses thèses et prouvé leur efficacité, tire les conclusions qui s'imposent dans cet ouvrage).	
Jules Moch : La folie des hommes	690
(on nous avait bien dit que la bombe H était un engin terrible, mais aucun livre n'avait décrit les dimensions planétaires de sa puissance destructive).	
Paul Mus : Le destin de l'Union Française de l'Indochine à l'Afrique	900
(l'auteur trace le chemin d'une « décolonisation », qui évite la révolte et la rupture, en dégagant les volontés des peuples d'outre-mer et en les ajustant dans un organisme souple).	
Rossi : La guerre des papillons	990
(une documentation remarquable et très souvent inédite établit de façon définitive l'action et les évolutions du parti communiste de 1940 à 1944).	
Activité du Conseil Economique (1951-1954)	350
(publication du Conseil Economique).	
Goguel : Nouvelles études de sociologie électorale	650
(recueil d'études qui relève de l'histoire, de la géographie, de la sociologie et de la science politique).	
Gouault : Comment la France est devenue républicaine	1.200
(un tableau nuancé et complet de la géographie de l'opinion publique de 1870 à 1875).	

PASSEZ VOS COMMANDES EN VOUS RECOMMANDANT
DE « LA REVOLUTION PROLETARIENNE »

LES CHARGES SALARIALES en France et dans divers pays d'Europe

Parmi les problèmes posés par la libération des échanges et la construction européenne figure au premier plan la disparité des prix entre la France et les autres pays.

Sur ce point, la France est assez mal placée à l'égard de ses voisins, les prix français étant dans l'ensemble supérieurs d'environ 20 % aux prix de la plupart d'entre eux.

De divers côtés, et particulièrement dans les milieux patronaux français, on donne comme raison, sinon unique du moins majeure, le poids des charges salariales, fiscales et parafiscales qui, en France, pèsent plus lourdement qu'ailleurs sur la production.

Cette explication est-elle exacte, fautive ou exagérée ?

Des études ont été poursuivies sur les charges supportées dans différents pays et un certain nombre de résultats ont été publiés ou utilisés par des publications officielles.

Nous ne manquerons pas à l'usage qui consiste à conseiller la prudence dans l'utilisation des statistiques. Notre camarade Robert Louzon l'a fait à plusieurs reprises dans la « R.P. ». Cette prudence s'impose à fortiori lorsqu'il s'agit de chiffres comparant la situation de pays dont les bases de calcul sont parfois très différentes, et dont les institutions ne sont pas comparables quant au service assuré, au fonctionnement et à la forme de financement. L'exemple le plus typique dans le problème qui nous intéresse ici est celui de la Sécurité sociale en Grande-Bretagne et en France. Il est évidemment difficile de comparer les répercussions des charges sociales sur les prix de revient dans deux pays dont l'un les porte à la charge des entreprises et l'autre les impute au budget de l'Etat. Ces réserves se trouvent encore renforcées lorsqu'il s'agit de statistiques ayant pour base les déclarations des intéressés — et nous pensons particulièrement à notre pays où la fraude est considérée comme l'un des premiers principes du système D — entraînant des versements fiscaux ou parafiscaux.

Cette observation est aussi vraie pour les salaires que pour les revenus. Qu'il s'agisse de salariés dont le mari est déjà inscrit à la Sécurité sociale, de salariés dans les petites entreprises ou de professions en quête de main-d'œuvre qualifiée, on sait que les salaires déclarés ne sont pas toujours conformes aux salaires réels.

Cette mise en garde faite, nous croyons néanmoins que l'essai de comparaison tenté par l'I.N.S.E.E. entre les salaires français et ceux des six pays voisins peut fournir des indications utiles (1).

(1) Nos sources sont plus particulièrement :
« Rapport général présenté à M. Edgar Faure et Bernard Lafay », dit **Rapport Nathan**. Impr. Nationale, 1954 (Pour une grande part, les chiffres de ce rapport ont été fournis par l'I.N.S.E.E.).
— Vieillard, Robert et Louis Cler. « La Parafiscalité » (Bulletin du Syndicat national des

Les transformations du salaire

Au cours des dernières décades, le salaire a connu d'importantes transformations : le salaire payé indirectement et indépendamment du travail fourni sous forme de sécurité sociale tendant à prendre une place de plus en plus grande aux dépens du salaire direct, mesuré en principe par la quantité et la qualification du travail fourni.

Qu'il s'agisse de salaire direct ou indirect, sa dimension s'exprime à la fois comme élément du prix de revient des produits et comme élément de pouvoir d'achat.

Et si d'autres facteurs interviennent dans la formation du prix des produits, il n'en reste pas moins que, tant en ce qui concerne les prix de revient que le pouvoir d'achat, le taux des salaires joue un rôle important. C'est en tant qu'élément du prix de revient et considérant ses répercussions dans le domaine de la concurrence internationale que nous étudierons les salaires aujourd'hui.

Les gains et les coûts

Dans une étude que nous citons en note, M. Méraux fait une distinction entre le **gain horaire moyen de l'ouvrier** (revenu du travailleur) et le **coût horaire moyen** (charges salariales de l'entreprise) (2).

Le gain horaire moyen comprend les sommes revenant directement aux travailleurs, y compris « toutes les indemnités et primes versées de façon régulière » ainsi que la majoration pour heures supplémentaires à l'exclusion des sommes perçues pour congés et jours fériés comme les gratifications de fin d'année — celles-ci constituant des charges annexes aux salaires (3).

Le coût horaire moyen, par contre, comprend toutes les charges affectant les salaires, charges sociales et parafiscales comprises.

Ramené au change officiel et traduit en francs français, le gain horaire moyen par ouvrier, pour un certain nombre de pays, s'établit comme suit :

cadres des contributions directes et du cadastre, F.O., n° 101. 25 févr. 1954).

« Les charges sociales dans les pays de l'O.E.C.E. » (**Etudes et Conjonctures**, mars 1954).

— Méraux J. : « Comparaison des salaires français et étrangers » (Bulletin de l'Association des cadres dirigeants de l'Industrie pour le progrès social et économique, n° 81, juin-juillet 1954).

(2) Dans les deux cas, la moyenne est établie sur les travailleurs des deux sexes, de toutes qualifications employés dans les industries de transformation de toutes régions.

(3) Ces sommes sont néanmoins touchées directement par l'ouvrier en raison d'une présence ou d'une durée de service alors qu'il en va différemment pour les prestations de Sécurité sociale.

	Tous sexes réunis							Hommes seulement	
	France	All. occ.	Gde-Bret.	Ital.	Suisse	Belg.	Pays-Bas	Belg.	France
En francs au 1 ^{er} -1-1952..	131,1	124	150,1	91,7	191,6	148,4	94	168,7	136,5
En % au 1 ^{er} -1-1952....	100	95	114	70	146	113	72	124	100
En % automne 1953....	100	95	116	67	139	106	69		

Ce tableau montre que le gain horaire moyen d'un salarié en France est supérieur à celui d'un ouvrier de l'Allemagne occidentale, des Pays-Bas et de l'Italie et inférieur à celui perçu en Belgique, en Grande-Bretagne et en Suisse.

Les proportions indiquées ci-dessus se trouvent quelque peu modifiées si nous envisageons le coût horaire moyen des charges salariales des entreprises qui s'établissent comme suit pour les mêmes pays :

	France	All. occ.	Gde-Bret.	Italie	Suisse	Belgique	Pays-Bas
En francs au 1 ^{er} -1-1952..	186,1	169,8	163,6	147	221,7	188,5	121,4
En % au 1 ^{er} -1-1952....	100	91	88	79	119	105	65
En % automne 1953....	100	92	89	78	113	95	63

Divers enseignements sont à tirer de la comparaison de ces deux tableaux.

1° La Grande-Bretagne a pour les deux périodes mentionnées ici un coût qui, en automne 1953, n'est que de 89 % du coût français, alors que le gain atteint 116 %. La Belgique, quoique dans une moindre proportion, traduit les mêmes tendances en 1953 avec un coût inférieur de 5 % à celui de la France, alors qu'au 1^{er} janvier 1952 il était encore supérieur de 1 % ;

2° Mise à part la Suisse, la France a un coût de main-d'œuvre plus élevé que cinq des six pays comparés. La Suisse, bien qu'ayant un coût plus élevé, réduit néanmoins l'écart entre gain et coût.

D'où provient ce coût plus élevé des charges salariales en France par rapport à celles des pays mentionnés ici ?

Nous essaierons de répondre à cette question

en analysant les divers éléments qui entrent en ligne et participent à l'établissement des coûts.

Le salaire direct

En ce qui concerne le salaire direct, deux éléments interviennent : les majorations pour heures supplémentaires et les écarts entre les salaires masculins et féminins.

Parmi les sept pays comparés, la France est le seul pays à appliquer une majoration des taux horaires au-dessus de la 40^e heure. Les majorations n'interviennent qu'à partir de la 45^e heure en Grande-Bretagne et seulement à partir de la 49^e heure pour les cinq autres pays.

Si l'on met en regard le nombre d'heures payées par rapport au nombre d'heures travaillées au-delà de la 40^e, on obtient le résultat suivant :

Nombre d'heures travaillées	France	All. occ.	Belg.	Lux.	Pays-Bas	Italie	Gde-Bretagne (a)	
							A	B
44	45	44	44	44	44	44	44	44
48	50	48	48	48	48	48	49	48,75
54	59	55,5	56,2	56,2	55,5	56,6	57	56,5

(a) Pour la Grande-Bretagne, les colonnes A et B indiquent des cas extrêmes relevés dans des catégories d'entreprises différentes.

En ce qui concerne les salaires masculins et féminins, il faut d'abord indiquer que nous sommes les seuls à appliquer la Convention de Genève, ce qui, sur le plan humain, est tout à notre

honneur, mais explique, au moins partiellement, les écarts importants que traduit le tableau ci-dessous :

Ecart entre les gains horaires masculins et féminins			
Pays	Taux horaire moyen pour des catégories prof. identiques (a)	Gain horaire moyen	Proportion dans le personnel des ind. transformatrices et du bâtiment
France	8 %	17 %	27 %
Allemagne occidentale		37 %	40 %
Grande-Bretagne		40 %	27 %
Italie		19 %	32 %
Belgique		39 %	29 %
Suisse		35 %	33 %
Pays-Bas		41 %	—

(a) Les renseignements concernant les différences à l'intérieur des catégories professionnelles identiques n'ont pu être obtenus que pour la France.

Toutefois, ces écarts se trouvent relativement tempérés par deux facteurs dont il faut tenir compte en cette matière :

1° L'écart entre les salaires masculins et féminins s'explique en partie par la différence de qualification et par les postes occupés par les travailleurs de l'un et l'autre sexe ; les hommes occupant en moyenne des postes plus élevés ou plus qualifiés et par conséquent mieux rétribués ;

2° Les autres pays comparés occupent pour la plupart un pourcentage de femmes plus élevé que la France, comme on peut le constater au tableau précédent.

Aux différences indiquées sur les majorations

pour heures supplémentaires et aux écarts entre salaires masculins et féminins, il faut ajouter l'ensemble des charges annexes aux salaires dont la plupart sont redistribués aux salariés sous forme de salaire indirect, et un certain nombre de charges fiscales et parafiscales.

Charges annexes aux salaires (4)

Cette rubrique comprend les diverses charges liées à l'activité salariée. Nous en donnons ici une énumération qui fait état des charges obligatoires ainsi que des charges bénévoles touchant l'ensemble des entreprises.

Charges annexes aux salaires en France (en %)			
	Taux actuels des cotisations (a)	Cotisations compte tenu du plafond annuel de 456.000 francs	
		Rapport Nathan (b)	Etudes et (c) Conjonctures
Assurances sociales	10,00 (d)	9,50	9,19
Allocations familiales	16,75	16,00	15,39
Accidents du travail	Variable suivant les professions	2,80	2,43
Congés payés	4,20	4,80	6,83
Jours chômés payés	0,38	—	0,38
Taxe d'apprentissage	0,40	0,30	0,40
Impôt cédulaire	5,00	5,20	5,00
Service social du travail		0,22	
Service médical du travail		0,24	
Cantines, prévention accid.		0,25 +	
Apprentissage		0,19 +	
Colonies de vacances		0,09 +	
Logements (e)		0,44 +	
Autres charges		1,15	
Gratifications de fin d'année ou vacances		0,80 +	
		42,00	39,62

(a) Dans la première colonne de ce tableau, nous avons donné à titre indicatif le taux des cotisations qui, pour les charges de Sécurité sociale, ne sont dues que jusqu'au plafond de salaire annuel de 456.000 francs, alors que les chiffres du Rapport Nathan et de l'I.N.S.E.E. dans **Etudes et Conjonctures** tiennent compte de ce plafond et des diverses variations.

(b) **Rapport Nathan**, p. 14. Charges annexes aux salaires des ouvriers dans les industries de transformation.

(c) **Etudes et Conjonctures**, O.C., pp. 280-283. Evolution des charges sociales obligatoires des entreprises.

(d) Plus évidemment 6 % à la charge des salariés.

(e) Il n'est pas tenu compte ici de l'obligation d'investir 1 % des salaires pour la construction de logements, les sommes versées restant la propriété des entreprises. Toutefois, si l'on tient compte des 0,44 % versés bénévolement, la différence n'est que de 0,56 %.

+ Les postes suivis d'une + concernent les services bénévoles des entreprises.

Ceux qui se plaignent que les charges sociales obligatoires sont plus élevées en France (5) que dans les autres pays ont tendance à totaliser les taux actuels de cotisation que nous indiquons dans la première colonne sans tenir compte du plafond annuel de 456.000 francs.

Le rapport que l'on peut établir entre les charges sociales dans les différents pays appelle des réserves en plus de celles que l'on peut faire sur toutes les statistiques en général. Les données que nous reproduisons ici ne sont pas toujours comparables et sont loin d'être probantes pour de nombreuses raisons. Les principales en sont que certaines charges qui, en France, sont supportées par les entreprises sont, dans d'autres pays, financées partiellement ou complètement par le budget de l'Etat, ou sont fonction d'accords professionnels. D'autre part, certaines taxes, consi-

dérées comme bénévoles, ont acquis un caractère obligatoire.

Si, dans l'ensemble, les écarts constatés entre les charges sociales dans les différents pays sont tempérés par les réserves ci-dessus, il ressort néanmoins que la France demeure, avec l'Italie, le pays où les charges sociales sont le plus élevées.

(4) En ce qui concerne les charges de Sécurité sociale, nous ne faisons état que de celles du régime général. En ce qui concerne les régions particulières, voir la collection de **Droit social** d'avril 1953 à septembre 1954.

(5) Le développement de la Sécurité sociale en France depuis la Libération a eu pour conséquence une dévalorisation du salaire direct. Voir à ce sujet : « Revenus et salaires » (**Lettre aux militants**, avril-mai 1954).

Charges annexes aux salaires dans divers pays
(en % des salaires (a))

Pays	D'après le Rapport Nathan (b)	D'après Etudes et Conjonctures (c)
France.. . . .	42,00	39,62
Allem. occid.. . . .	36,90	22,80
Belgique	27,00	28,15
Italie	60,30	69,25
Pays-Bas	29,10	30,50
Luxembourg		22,80
Gde-Bretagne.. . . .	9,10	8,60
Suisse.. . . .	15,20	32,10
Autriche		7,50
Danemark.. . . .		11,00
Finlande		29,00
Grèce		6,20
Irlande.. . . .		8,50
Norvège		18,00
Portugal		7,70
Suède		20,50
Turquie		

(a) Les différences que l'on peut constater dans ce tableau pour chacun des pays s'expliquent, au moins pour une grande part, par le fait que les deux études ne partent pas des mêmes bases. L'importance de ces différences est indicatrice des précautions à prendre en matière de statistiques.

(b) Le Rapport Nathan tient compte en sus des charges obligatoires, des charges bénévoles, des conventions et coutumes ainsi que de l'impôt cédulaire.

(c) **Charges sociales obligatoires des entreprises.** Cette étude donne les taux de cotisations pour chaque poste accompagnés d'un grand nombre de renseignements complémentaires sur les particularités de chacun. Nous eussions voulu présenter un tableau comparatif des différents taux, ce qui, sans les explications, eût donné une idée inexacte de la réalité. Nos camarades qui seraient intéressés par cette question pourront se reporter à « Etudes et Conjonctures », n° 3, mars 1954. Les mêmes réserves valent évidemment pour les charges totales que nous ne reproduisons qu'à titre indicatif.

Les charges fiscales et parafiscales

On englobe sous le terme de **parafiscalité** « l'ensemble des taxes et redevances qu'un contribuable doit acquitter en dehors de ses impôts » (6). Elles sont nombreuses et variées.

Les charges sociales entrent-elles dans ce cadre ? C'est une question d'appréciation (7).

Quand on fait allusion aux charges parafiscales, on pense d'abord aux charges grevant la production et influençant les prix de revient des produits et des services ou obligations, allant de celles qui ont un caractère social à celles qui ont un caractère économique et professionnel, telles que les taxes de péréquation, de stockage, de frais de bureau, etc.

(6) « La Parafiscalité », p. 2.

(7) Que l'on classe les charges sociales dans la parafiscalité comme il est fait dans le **Bulletin des Contributions directes** ou que, comme le fait le **Rapport Nathan**, on les considère à part, cela n'affecte que le caractère moral de ces charges, mais n'en change en rien les incidences économiques.

Leur nombre dépasse 130 (8). Certaines font double emploi avec les taxes fiscales proprement dites ou les complètent. C'est le cas des redevances pour le financement de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage affectées au développement de l'enseignement technique et de l'apprentissage (9).

Les charges parafiscales tiennent une place particulièrement grande dans les charges totales de la nation. Dans le **Bulletin des Contributions directes**, M. Roger Vieillard chiffre les recettes budgétaires pour 1951 à 2.529 milliards et les taxes parafiscales à 1.003 milliards, soit, pour un revenu national évalué à 12.000 milliards, un prélèvement total de 25,4 % ; le pourcentage des taxes parafiscales par rapport aux recettes budgétaires s'élève à 39,60 (10).

Que représentent les charges fiscales et parafiscales en France, comparativement aux autres pays ?

Le **Rapport Nathan** donne les chiffres suivants (11) :

(En % du produit national brut)			
France	All. occ.	Gde-Bret.	Italie
31,2	33	32,7	25,6

Si l'on s'en tient à ces chiffres, la France — charges annexes aux salaires mises à part — ne paraît pas trop mal placée par rapport à l'Allemagne occidentale et à la Grande-Bretagne. Mais ces chiffres ne prennent leur plein sens que si on les compare à la matière imposable et si, par ailleurs, on rapporte la part que représentent les impôts sur les dépenses aux ressources fiscales de l'Etat. On obtient alors les chiffres suivants pour 1952 :

France	Allem. occ.	Gde-Bret.	Italie
63,6	54,2	45	79,6

Comme on le constate, les impôts sur la dépense (Contributions indirectes) sont plus importants en France et en Italie qu'en Allemagne occidentale et en Grande-Bretagne. Que cela s'explique davantage pour des raisons psychologiques qu'économiques, il n'en demeure pas moins que les impôts sur le revenu n'ont pas, en principe, d'incidence sur les prix à la différence des impôts incorporés — et pour cause — dans les prix des produits.

Il faut aussi tenir compte du fait que l'agriculture française, particulièrement protégée, alourdit d'autant les charges des autres secteurs d'activités économiques et que des pays fortement industrialisés comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale supportent plus facilement un prélèvement élevé que des pays à faible productivité.

(8) **Journal officiel de la République française**, 5 janvier 1954, p. 145.

(9) « La Parafiscalité », p. 5.

(10) « La Parafiscalité », p. 4.

Le **Rapport Nathan** évalue à plus de 1.000 milliards la masse globale des cotisations prélevées en tant que charges sociales dont les trois quarts provenant des cotisations des entreprises sont incorporées dans les prix de revient, p. 33.

(11) **Rapport Nathan**, p. 17. Les bases de ces chiffres ne sont pas précisées, mais on n'y comprend vraisemblablement pas les charges annexées aux salaires. Ce qui importe, c'est, plus que l'exactitude des proportions, le rapport entre les données pour les différents pays.

Conséquences au point de vue du commerce international

D'après les différents documents étudiés ci-dessus, l'ensemble de la production industrielle française apparaît comme supportant des charges relativement plus lourdes que celles des six pays comparés.

Toutefois, il faut considérer que les chiffres n'expriment ici qu'une moyenne entre des taux différentiels qui sont ceux de chaque branche d'industrie et qu'ils ne présentent pas la réalité de la situation propre à chacun d'entre elles. Ils ne signifient pas nécessairement :

1° que la France est également mal placée à l'exportation dans tous les domaines ;

2° que ce sont les industries exportatrices qui se trouvent obligatoirement les plus infériorisées sur le marché international.

Il faut tout d'abord tenir compte du fait que les charges sociales sont remboursées aux entreprises travaillant pour l'exportation (12).

Il faut considérer, en outre, que les écarts entre la moyenne et telle ou telle industrie particulière sont parfois importants. Pour prendre quelques exemples, signalons que la moyenne du gain horaire, qui en Grande-Bretagne s'établissait en janvier 1952 à 114 par rapport à la France, atteignait 127 (13) pour la production des métaux, 123 pour les cuirs et peaux et 133 pour les industries du bois et de l'ameublement. En Allemagne, la moyenne qui est de 95 s'élève à 101 pour les métaux et n'est que de 87 pour les industries textiles, 86 pour l'habillement et le travail des étoffes.

Enfin, disons que les charges que nous venons de passer en revue ne représentent par elles-mêmes qu'un des éléments constitutifs du prix de revient et des prix de vente.

Le rapport coût de l'heure de travail-prix de revient ne prend son véritable sens économique, et de ce fait son véritable sens social, que si l'on fait intervenir la notion de rendement, c'est-à-dire si l'on considère la part des différents facteurs qui, outre la matière première et le travail, concourent à la formation du prix : outillage, investissements, organisation, distribution, etc.

Ce ne sont pas obligatoirement les entreprises ayant le coût de main-d'œuvre le moins élevé qui ont les prix de revient les plus bas, ce sont — toutes autres conditions égales — les entreprises les mieux outillées, et les mieux organisées.

Il faut aussi distinguer entre prix de revient et prix de vente. En France, les prix de vente sont établis pour permettre aux entreprises marginales de tourner malgré un prix de revient souvent fort élevé par rapport aux entreprises modernisées ; et comme les entreprises marginales sont relativement nombreuses en France, leur existence — à laquelle se lie celle des travailleurs qu'elles emploient — pèse sur l'économie nationale. Un secteur diffus de l'économie et une masse éparse de travailleurs vivent difficilement alors que des entreprises mieux outillées jouissent de profits confortables qui leur permettent de compléter les salaires officiels de leurs travailleurs — ou leur permettraient, si ces derniers étaient rétribués en fonction de la productivité de l'entreprise.

Pour aussi souhaitable que soit l'harmonisation des charges, elles ne sauraient suffire à

(12) Au sujet des modalités de remboursement, voir **Droit social**, mars 1954.

(13) Il serait plus normal de prendre les coûts que les gains, mais nous ne les possédons pas.

comblent l'écart entre nos prix et les prix européens, sinon mondiaux. C'est là qu'intervient la notion de productivité qui présuppose obtention facile et avantageuse de matières premières, orientation des investissements, organisation, reconversion, concentration, spécialisation, standardisation, esprit du risque et concurrence, diminution des frais généraux, rationalisation dans le domaine des transports et de la distribution, etc.

René MICHAUD.

Au secours des victimes de Franco

Le Conseil national de Solidaridad Confederal, 47, rue Jonquières, Toulouse, lance l'appel suivant :

C'est la première fois depuis l'existence de notre organisation que nous faisons appel à tous nos amis qui, de par le monde, nous apportent leur valeureux concours en faveur de la liberté en Espagne et leur généreux appui moral aux nombreuses victimes faites par le régime franquiste.

Le peuple espagnol qui a combattu jusqu'à l'extrême limite de ses forces pendant la guerre de 1936 à 1939 subit, depuis la victoire des séditieux obtenue avec la complicité des nazi-fascistes, le joug le plus tyrannique qu'il ait jamais supporté. La terreur et la désolation ont été semées parmi les démocrates et les syndicalistes libres espagnols.

Solidaridad Confederal — Solidarité Confédérale — créée sur les instances de nos camarades d'Espagne et appuyée par les exilés est une organisation d'entraide dont la tâche essentielle consiste à apporter son appui moral et matériel aux valeureux combattants de la Résistance espagnole, emprisonnés ou persécutés par la répression franquiste. Cet organisme est également au service de tous nos camarades exilés frappés par la maladie ou atteints par la vieillesse et qui sont dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

Ces camarades auxquels nous apportons notre solidarité font face à l'ignoble tyrannie franquiste et malgré les nombreux fusillés et torturés surmontent le péri personnel et l'angoisse familiale, persuadés que leur lutte pour la liberté individuelle et collective est le seul rempart qui garantisse la démocratie.

En luttant pour la libération de l'Espagne nous sommes également convaincus, comme nous l'étions de 1936 à 1939, que nous agissons pour le triomphe de la fraternité universelle.

Solidarité Confédérale, grâce à l'effort soutenu de ses adhérents, a accompli jusqu'à présent la tâche humanitaire qu'elle s'est fixée. Cependant la force de répression augmente sans cesse, nos besoins et nos disponibilités ne parviennent plus à satisfaire les demandes de secours qui nous sont lancées du fond des cachots par nos camarades et par les réseaux de résistance.

C'est pour nous permettre de poursuivre notre œuvre que, répondant aux suggestions de quelques camarades internationaux heureux de nous prêter leur aide, nous adressons cet appel à votre solidarité, si modeste soit-elle.

Au seuil de la nouvelle année, nous penserons ensemble que dans l'Espagne meurtrie nombreux seront les camarades qui fixeront leur regard d'espérance au delà des frontières.

Mais le peuple espagnol confiant dans l'aboutissement de ses efforts sait que le jour de la libération de l'Espagne approche et nous voulons croire que vous consolidez son espoir par l'appui que vous lui apporterez. En effet, rien n'est plus réconfortant dans le combat pour la liberté que de se savoir assisté par des camarades épris des mêmes aspirations de justice.

Camarades, hommes libres, secondez dans la mesure de vos moyens notre œuvre de solidarité. Répondez à notre appel et soyez assurés de l'efficacité de votre geste.

D'avance, camarades, merci.

Toulouse, décembre 1954.

LE CONSEIL NATIONAL

PROPOS DE FIN D'ANNÉE

Le bilan de l'année 1954 n'est pas riche. Nos déceptions et nos échecs nous confirment cependant dans cette opinion que si les raisons d'espérer sont minces, les motifs de persévérer sont plus impérieux que jamais. Persévérer dans notre volonté de rassembler les syndicalistes, hors des chapelles, des tendances et des sectes ; de chercher à l'intérieur de F.O. l'union des militants qui ne se résignent pas à l'ankylose bureaucratique... Persévérer dans notre volonté de maintenir la R.P., foyer de libre recherche et de libre discussion, en demeurant fidèles à l'esprit de ses fondateurs.

LE CONGRES FO ET L'INTERNATIONALE

Faut-il revenir sur le congrès F.O. ? Nous avions rêvé du nouveau départ d'une minorité que ne troubleraient pas les doctrinaires de laboratoires et les politiciens d'antichambre. Il faut croire que certains préfèrent irrévocablement les risques de vagabondages imprévus à la monotone sécurité qu'offrent trente ans de fidèle amitié.

Nous ne prétendons pas vaincre ce « démon de midi ». Mais celui-ci aurait pu manifester son dynamisme au sein du congrès. Il est vrai que la question internationale n'a pas été discutée au cours de la dernière journée. Il en fut de même de tous les problèmes étudiés par les commissions. Mais tous les congressistes pouvaient s'inscrire à la commission de leur choix. Et la discussion au sein de la commission des questions internationales fut libre, loyale et claire.

Je regrette encore une fois que l'on néglige le permanent, l'essentiel pour ne voir que l'actuel et l'accidentel.

Trop facile d'opposer « la folie des mots » à « la sagesse des faits » (1). Notre ami Mercier sait bien que nous craignons autant que lui le délire verbal. Mais nous avons le droit aussi — par réalisme — de préférer le mouvement qui dure à la protestation qui ne vit que pendant son éclatement, qu'elle ait ou non atteint son but.

Qu'on relise notre motion et nos explications. Notre tendance y apparaît nettement. Il s'agit avant tout de préciser les conditions d'un mouvement ouvrier international, libre et efficace. De l'autre côté, il y a les politiques : ceux qui attendent le salut d'un gouvernement Guy Mollet ou de gouvernements bevanistes... ou d'un nouveau Locarno.

Que de vieux syndicalistes n'aient pas compris cette opposition fondamentale... c'est pour nous un nouveau motif d'ahurissement ! Ce qui est vrai, c'est qu'à la commission, nos camarades de l'Union du Pas-de-Calais — fidèles à leurs traditions — ont dès l'ouverture des débats insisté sur le caractère politique (au sens banal du terme) de leur motion, et par là souligné la coupure entre eux et nous. Ils n'ont ni rusé ni manœuvré. Opposition permanente, qui n'exclut ni la collaboration sur le plan syndical ni l'accord sur des points précis, mais dont le brouillage favorise exclusivement ceux qui ne voient dans l'organisation syndicale qu'un terrain d'expériences et une masse de manœuvre.

(1) Cf. article de Louis Mercier dans la R.P. de décembre 1954. Il est reproché à la minorité comme à la majorité du Congrès de ne pas avoir évoqué le problème de la Sarre.

LA « MAISON » AVANT TOUT

On voudrait aussi répondre sincèrement et sans passion à ceux de nos abonnés qui regrettent de ne plus trouver dans la R.P. certaines signatures amies. Le mot regret est trop faible pour exprimer ce que nous éprouvons à ce sujet. Mais il faut en finir avec les bruits que font courir complaisamment les amateurs de petites histoires et de romans chez la pipelette. Nos désaccords n'ont pas à être décelés par le « flair » des commères de l'avenue du Maine. Ils ont été publiquement exprimés dans les colonnes de la revue. Ils ne sont pas inexplicables, encore moins définitifs.

Il reste que nous vivons un moment de troubles — comme nous en avons connu quelquefois dans le passé de la R.P.

Seulement ce qui est essentiel c'est de passer le cap, de sauver la revue.

LA FRANCE, COLONIE AMERICAINE ?

Défense de l'Homme, dans son numéro de décembre 1954, publie une controverse intéressante sur « la liberté des échanges » entre J. Fontaine et Paul Rassinier. Nous n'entendons pas y participer en ce court propos. Mais nous voulons une fois de plus signaler une courante déformation de la réalité, perpétrée dans le but de favoriser une thèse facile.

Rassinier écrit, en effet : « *La France débitrice des Etats-Unis par les voies du déficit de sa balance commerciale se trouve entièrement dans leur dépendance : ce sont les Américains qui commandent chez nous. Ils y sont même installés à demeure. Et parce que nous leur devons de l'argent, nous sommes obligés d'épouser leurs querelles jusqu'au risque de faire sauter la planète.* »

« Cochons d'Américains »... qui nous ont ainsi salement colonisés. Heureusement qu'il y a au Parlement et dans le pays... d'héroïques « fellagha » défenseurs de notre indépendance... que l'on ne désarmera pas facilement... tels Claude Bourdet, Edouard Herriot, Edouard Daladier, Jacques Duclos, Naegelen (qui par ordre de l'Amérique — sans doute — a fabriqué les élections algériennes, mais qui s'efforce maintenant de prendre des leçons de démocratie... orientale), et autres adversaires de la C.E.D. et des accords de Londres.

Cochons... oui... mais aussi Gribouilles. Car le plan Marshall avait pour but et eut comme effet de revigorer l'industrie française, donc de la replacer en position favorable sur le marché mondial. Car un communiqué officiel du 30-12-54 nous apprend que l'année 1954 a connu une sérieuse diminution du déficit de la balance commerciale... grâce aux touristes étrangers (go our home ! !), aux dépenses de l'armée américaine et aux recettes des contrats off shore... C'est-à-dire que les Américains nous colonisent en nous fournissant les moyens de briser nos chaînes forgées par le déficit de la balance commerciale.

Il faut reconnaître que la France a su coloniser avec beaucoup plus d'efficacité en Indochine et en Afrique du Nord.

Rassinier a raison. N'épousons plus les querelles américaines comme ces nigauds d'ouvriers berlinois qui se firent tuer en juin 1953 simplement pour du corned beef et du chewing gum !

VOIR CLAIR

Ce qui est le plus important dans ces débats sur les accords de Londres, ce sont les sentiments qu'ils font lever. Sentiments discordants, contradictoires sans nul doute, mais liés par une dominante commune : la crainte et la haine du militarisme allemand, les uns mettant l'accent sur le substantif, les autres sur l'adjectif.

Peut-on — une fois n'est pas coutume — inviter nos camarades à lire le numéro de *Match* du 1^{er} janvier 1955. Raymond Cartier y « interroge les chiffres, les faits, les hommes »... qui dessinent la réalité inconnue de demain.

Ce qui est significatif, c'est l'importance de l'*antimilitarisme allemand* dont « les enragés » sont les jeunes hommes de 16 à 25 ans, dont la puissance populaire explique l'intransigeance des socialistes et des syndicats contre la C.E.D. ou les accords de Paris.

Naissance ? dit Cartier. Toujours la même ignorance d'un passé que nous avons vécu.

En 1918 et en 1919, le radicalisme antimilitariste en Allemagne a presque dépassé celui de Russie. Il suffit de lire les livres de E. M. Remarque, pour en être convaincu.

Autre sujet d'étonnement : les grands industriels dont Krupp von Bohlen sont d'accord avec leurs ouvriers pour s'opposer à la remilitarisation.

Enfin les chefs probables de la future armée allemande sont presque tous des gens qui ont conspiré plus ou moins franchement contre Hitler. Il est vrai qu'il y a aussi d'authentiques « Junkers » mais Cartier a raison de rappeler que ceux-ci furent annexés par le nazisme sans y avoir adhéré spontanément. Nous sommes à l'époque de la plus grande confusion. Avant la guerre, Daniel Guérin lançait déjà le slogan du « *fascisme instrument du grand capital* » comme il en a lancé d'autres, depuis.

Aujourd'hui, la « cohue » se nourrit d'une invraisemblable bouillie et s'habille au bric à brac de haillons passés.

Le pacifisme s'allie à la germanophobie. L'antimilitarisme au chauvinisme. On colle dans le même sac les capitalistes classiques, les totalitaires ennemis de la libre entreprise, les catholiques adversaires du totalitarisme laïque et partisans d'un paternalisme anticapitaliste.

Les Juifs du *Droit de vivre* — qui mènent courageusement le combat contre le colonialisme — condamnent (et en quels termes !) l'armée allemande, parce que les hitlériens ont exterminé les Juifs. Et dans cette condamnation, ils s'accordent avec Philippe Barrès, fils et héritier de Maurice Barrès — qui s'étonnait que Dreyfus fût encore vivant, après sa condamnation — ainsi qu'avec les staliniens qui ont pratiqué un antisémitisme aussi efficace que celui d'Hitler...

Voir clair d'abord. Penser clair. Parler clair... On pourrait presque se contenter de cette devise.

PALADINS DE L'OCCIDENT

Le *Monde*, par la plume de Sirius (n'est-ce pas le nom de guerre de son propre directeur M. Beuve-Méry ?) a pris position contre les accords de Paris. C'est évidemment son droit. Seulement le style particulier de la Maison y apparaît dans ces quelques lignes : « **Par une ironie du sort bien significative, c'est au moment où Otto Strasser et Léon Degrelle rejoignent derrière Syngman Rhee et Tchang Kaï Chek la vaillante cohorte des paladins de l'Occident que les Chambres françaises doivent se prononcer sur le réarmement allemand** ».

Le *Monde* est un journal sérieux, lu par des gens sérieux. On conclut donc que Syngman

Rhee, Tchang Kaï Chek, Otto Strasser et Léon Degrelle sont les hommes de l'Occident, donc du parti américain.

Formulons timidement les objections suivantes :

1^o Syngman Rhee — vieux nationaliste coréen — et à fortiori Tchang Kaï Chek (qui fut un moment l'allié de Staline) ne sont pas des... « créations américaines ». On doit savoir, si l'on est sérieux, que le gouvernement Truman, trois mois avant l'agression en Corée, a rompu avec Syngman Rhee pour l'obliger à des élections démocratiques, qu'il a refusé de soutenir efficacement Tchang Kaï Chek — que le gouvernement Eisenhower, malgré ses tendances dangereuses, a résisté aux pressantes injonctions des deux politiciens asiatiques ;

2^o Léon Degrelle, chef des hitlériens belges, se serait manifesté en Espagne. Mais Spaak — le plus Européen des hommes d'Etat — a réclamé son extradition au gouvernement espagnol ;

3^o Otto Strasser, leader de la « gauche » (! ?) hitlérienne, proscrit par Hitler, vient de s'affirmer partisan de la neutralisation de l'Allemagne.

Objections qui ne sont des arguments valables ni pour ni contre les accords de Paris — mais qui restent des éléments d'appréciation, quant à la bonne foi de M. Sirius-Beuve-Méry.

VOTES SIGNIFICATIFS

La Commission politique de l'O.N.U. a condamné en termes sévères l'abominable politique raciale appliquée en Afrique du Sud. La France et la Grande-Bretagne ont voté contre la résolution. Les Etats-Unis se sont abstenus.

La même commission a décidé d'ajourner le débat sur le Maroc. Une minorité demandait que la question soit retirée de l'ordre du jour. Les trois grandes puissances occidentales figuraient dans cette minorité.

On annonce également que les Etats-Unis ne soutiendront pas la Grèce qui entend contre la Grande-Bretagne soulever la question de Chypre devant l'O.N.U.

Confirmation de ce que nous avons fréquemment affirmé. La Grande-Bretagne et la France ne soutiennent pas la politique américaine. Ce sont les Etats-Unis qui se lient stupidement aux positions impérialistes de la Grande-Bretagne et de la France. Et ici, impérialisme est indiscutablement synonyme de réaction.

UNE AUTRE CONFIRMATION

On entend dire fréquemment qu'en France les charges sociales et fiscales alourdissent les prix de revient — et que la compétition internationale nous est défavorable. Sans doute une politique ouvrière internationale doit-elle tendre vers l'alignement au niveau le plus élevé des conditions de travail. Mais, outre le fait que les hauts salaires aux Etats-Unis ne gênent guère l'industrie américaine sur le plan mondial — deux exemples significatifs renforcent l'argument ouvrier. Ils ont été cités par M. André Platier dans une conférence à l'Association française de science économique, et repris par M. Pierre Drouin dans *Le Monde* du 30 décembre 1954.

Au Danemark, les salaires et les charges fiscales sont beaucoup plus élevés qu'en France — ainsi que les autres éléments du prix de revient. Cependant le lait français ne peut pas supporter la concurrence du lait danois.

Au contraire, dans l'industrie pneumatique, tous les éléments du prix de revient sont défavorables

